

Direction de la sante.

Dr B.sana

le rôle de la direction de la santé dans la supervision et l'encadrement du domaine de la médecine et la chirurgie esthétique et plastique

La pratique de médecine et de la chirurgie esthétique est un phénomène récent, en pleine expansion en Algérie, c'est un marché porteur.

En effet les Algériens à l'instar de la population mondiale se soucient aussi de leur paraitre et déboursent beaucoup d'argent en cosmétique et pour améliorer leurs apparences physiques surtout la gente féminine mais malheureusement les résultats souhaités ne sont pas toujours atteints et d'autres interventions finissent par des complications qui induisent à des litiges entre le patient et le praticien qui dans la plupart du temps évoluent vers des dépôts de plaintes et des poursuites au niveau de la justice, le conseil de l'ordre et à la direction de la santé.

Devant de telles situations il nous est demandé de définir le rôle de la direction de la santé dans la supervision et l'encadrement du domaine de la médecine et la chirurgie esthétique et plastique.

Il nous paraît indispensable de situer en premier lieu cette pratique par rapport à l'activité proprement dite médicale afin de statuer de manière objective sur les démarches à entreprendre lorsque le manquement est mis en évidence.

La médecine et la chirurgie esthétique sont généralement définies comme : processus et actes chirurgicaux tendant à modifier l'apparence corporelle d'une personne à sa demande, sans visée fonctionnelle, thérapeutique ni reconstructive" c'est en quelque sorte la médecine qui ne soigne pas.

Les principes directeurs de la loi de santé 18-11, rapportés dans son premier article qui stipule que La loi de santé fixe les dispositions et principes fondamentaux et vise à concrétiser les droits, devoirs de la population en matière de santé.

Elle a pour objet d'assurer la prévention, la protection, le maintien, le rétablissement et la promotion de la santé des Personnes dans le respect de la dignité, de la liberté, de

L'intégrité et de la vie privée dont les direction de la sante sont les garants.

Effectivement La direction de la sante conformément au décret exécutif n°97-261 du 09 Rabie El Aouel 1418 correspondant au 14 juillet 1997 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement des directions de la santé et de la population de wilaya, est chargée à ce titre notamment :

- De veiller à l'application de la législation et de la réglementation dans les domaines liés aux activités de santé et de population,

-D'animer, de coordonner et d'évaluer l'exécution des programmes nationaux et locaux de santé, particulièrement en matière de prévention générale, de protection maternelle et infantile, de protection sanitaire en milieux spécifiques, de maîtrise de la croissance démographique, de planification familiale et de promotion de la santé reproductive.

-de veiller au respect de la hiérarchisation des soins, en développant notamment toutes actions visant la promotion des soins de base,

-de développer toutes actions de prévention et de lutte contre la toxicomanie particulièrement en direction des jeunes,

-de veiller à la répartition équilibrée des ressources humaines, matérielles et financières, sans préjudice des attributions conférées aux directeurs régionaux de la santé et aux chefs d'établissements de santé.

-d'initier et de développer toutes actions de communication sociale notamment d'éducation sanitaire, en relation avec les associations socio-professionnelles et les autres partenaires concernés.

-de veiller à la mise en place du dispositif en matière de collecte, d'exploitation, d'analyse et de transmission d'information sanitaire, épidémiologiques et démographique,

-d'animer, de coordonner et d'évaluer le fonctionnement des structures de santé,

-de veiller à la mise en œuvre des mesures relatives à l'entretien et à la maintenance des infrastructures et des équipements de santé.

-d'assurer l'encadrement et l'inspection des structures et établissements publics et privés de santé.

**-d'établir les autorisations relatives à l'exercice des professions de santé et d'en assurer le contrôle,**

-d'établir des plans d'urgence, en relation avec les autorités concernées et de participer à l'organisation et à la coordination des secours en cas de catastrophe quelle que soit sa nature.

-d'étudier et de suivre, dans le cadre des règlements et procédures établis, les programmes d'investissements,

-de suivre et d'évaluer l'exécution des programmes arrêtés en matière de formation et de perfectionnement des personnels de santé.

-de superviser et de veiller au bon déroulement des concours et examens professionnels.

La profession de santé est l'exercice professionnel de toute activité contrôlée et autorisée consistant en des prestations de santé La loi prévoit des conditions communes (nationalité algérie

Diplôme algérien requis, jouir des droits civiques, casier judiciaire vierge, capacités physiques et mentales, inscription au tableau de l'ordre) et particulières (tenir des dossiers médicaux des patients, inscrire les soins médicaux prescrits sur le carnet de santé, déclarer les maladies dangereuses aux autorités compétentes) à l'exercice de cette profession

On ne peut évoquer l'acte médical sans considérer les risques qui entourent la pratique de la profession de la santé, à tous ses niveaux, d'abord parce que l'objectif principal est soigné, qui consiste à procurer les soins nécessaires à la guérison, à l'amélioration de la santé.

Il est établi que le professionnel de la santé, à savoir le médecin, est tenu légalement par une obligation de moyens, soit, il doit accomplir ce qui est nécessaire pour le rétablissement du patient, sans garantie de résultat en effet, la guérison n'est pas garantie ni par le médecin, ni par la loi mais dans le domaine de l'esthétique la relation médecin malade n'est plus une relation de soins proprement dite mais un contrat pour une prestation. Soins de beauté impliquant la contrainte du résultat.

Il est primordial de prévoir des dispositions propres à chaque profession médicale, afin de délimiter facilement la responsabilité et recadrer l'activité dans son cadre.

Les règles de bonne pratique de la médecine et de la chirurgie esthétique sont essentielles pour assurer la sécurité et le bien-être des patients. Voici quelques-unes des principales règles et recommandations :

1. Formation et qualification : Les médecins et chirurgiens esthétiques doivent avoir une formation spécialisée et être qualifiés dans le domaine de la médecine esthétique ou de la chirurgie plastique.

2. Consentement éclairé : Avant tout traitement ou intervention, le patient doit être pleinement informé des risques, des bénéfices et des alternatives, et donner son consentement éclairé de manière libre et volontaire.

3. Évaluation médicale approfondie : Avant toute procédure esthétique, une évaluation médicale approfondie du patient doit être réalisée pour s'assurer de son état de santé général, de ses antécédents médicaux et de ses attentes réalistes.

4. Utilisation de produits sûrs : Les produits utilisés en médecine esthétique doivent être sûrs, de qualité et approuvés par les autorités compétentes. Cela inclut les produits de comblement, les neurotoxines, les lasers, etc.

5. Techniques éprouvées : Les médecins et chirurgiens esthétiques doivent utiliser des techniques éprouvées et sûres, en suivant les protocoles établis et en évitant les pratiques expérimentales non éprouvées.

6. Hygiène et sécurité : Les pratiques médicales et chirurgicales doivent respecter les normes d'hygiène et de sécurité les plus strictes pour prévenir les infections et les complications.

7. Suivi post-traitement : Un suivi approprié après le traitement est essentiel pour surveiller les résultats, gérer les éventuelles complications et répondre aux besoins du patient.

8. Éthique et intégrité : Les praticiens doivent exercer leur profession avec éthique et intégrité, en plaçant toujours l'intérêt et le bien-être du patient au premier plan.

9. Formation continue : Les médecins et chirurgiens esthétiques doivent poursuivre leur formation continue pour rester à jour sur les dernières avancées, techniques et technologies dans le domaine de la médecine esthétique.

Respecter ces règles de bonne pratique est crucial pour garantir des résultats sûrs et satisfaisants pour les patients en médecine et chirurgie esthétique